

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 5 Avril 2018**

=====

L'an deux mille Dix Huit, le Cinq Avril à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du Maire Monsieur Daniel Mathieu, sur la convocation qui leur a été adressée le 29 mars 2018.

=====

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

**Présents** : Daniel MATHIEU – Marie-Claude SAVEY-GARET - Colette RAFFIER - Frédéric GUILLAUME - Guy DOLEATTO – Annie NAVEL - Nathalie VARIGNIER – André VAUBOIN – Philippe JANODY.

**Excusés** : Jacques Savey (pouvoir à Frédéric Guillaume) -

**Absent** : Dominique Besson

**Nombre de votants en début de séance** : 9+ 1 pouvoir

**Mr Guy Doléatto est nommé secrétaire de séance.**

-----

*Mr le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour le point suivant :*

*- Dossier Roxer (appartement Rougemont)*

*Frédéric Guillaume souhaite rajouter à l'ordre du jour le point suivant :*

*- Information sur préparation et organisation du feu d'artifice*

*André Vauboin souhaite rajouter à l'ordre du jour le point suivant :*

*- - Bibliothèque*

-----

**1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1<sup>er</sup> MARS 2018**

Le procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> Mars est approuvé à l'unanimité.

**2) VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE 2018 :**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de voter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2018.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal approuvent et votent à l'unanimité les taux suivants :

✓	Taxe d'habitation	=	13.00 %
✓	Foncier bâti	=	21.00 %
✓	Foncier non bâti	=	55.00 %

### **3) MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIABVA (délibération à prendre) :**

Le SIABVA demande au Conseil Municipal de délibérer à nouveau sur le retrait de la Communauté de Communes Bugey Sud et de Haut Bugey Agglomération, et du retrait des communes de Brénod, Chevillard et Lantenay pour la compétence « Entretien des installations d'assainissement non collectif ». (SPANAC), et d'annuler la délibération votée le 1<sup>er</sup> mars 2018 lors du dernier Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **4) DEMANDE DE REBOISEMENT PARCELLE ZK n° 7 « Sous le Lancieux » appartenant à Mr Nicolas Pires :**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Mars, Mr le Maire avait fait part d'une demande d'autorisation de reboisement de Mr Nicolas Pirès de sa parcelle cadastrée ZK n° 7 «Sous le Lancieux », située en zone interdite de plantation, sur laquelle ce dernier avait réalisé une coupe blanche.

Les membres du Conseil Municipal souhaitaient se rendre sur place avant de prendre une décision.

Après discussion la demande de Mr Pirès est rejetée par 6 voix CONTRE, 3 voix POUR et 1 abstention.

### **5) POINT D'INFORMATION SURE LE PROJET MONTCORNELLES :**

Une réunion s'est tenue en Sous-Préfecture le 28 mars en présence de Mme la Sous-Préfète, la DREAL, la DDT, Philippe EMIN, Régis NAVARRO et le Maire d'Aranc.

Après une discussion houleuse, la DREAL a accepté que les études environnementales soient faites parallèlement aux travaux. Les permis d'aménager et de construire seront déposés à la DDT d'ici fin avril 2018.

Le 4 mai une réunion avec les mêmes acteurs aura lieu à la mairie d'Aranc pour s'assurer que les dossiers sont complets. La DREAL se prononcera avant la fin du mois de juin, afin que les travaux de la SCIC débutent en juillet 2018.

La communauté de communes a voté la maîtrise d'œuvre.

### **6) POINT D'INFORMATIN SUR LES TRAVAUX :**

Nous sommes en attente de plusieurs devis :

- **Eglise d'Aranc** : Guy Doléatto a contacté l'entreprise Lyaudet pour des infiltrations dans la toiture. Il a également reçu l'entreprise Mourier pour la remise en état des câbles d'alimentation électriques.

- **Eglise des Pézières** : Le Maire est allé voir sur place avec l'agence d'ingénierie et l'entreprise Lyaudet l'état de la charpente. Un devis nous sera adressé ainsi que pour le lavoir de Résinand et le travail des Pézières.

- **Demande Mr Schermesser** : lors du dernier conseil municipal, le maire avait fait part d'un mail de Mr Schermesser qui sollicitait un goudronnage et le déneigement du chemin communal accédant à son habitation. Un devis nous a été adressé par l'entreprise Eiffage en enrobé ou en bi-couche. Compte tenu de la faible différence de prix, le devis en enrobé a été retenu pour la somme de 2 898 € HT.

- **Salle polyvalente** : un devis de la société ETOFFE ET DECOR d' Ambérieu pour la fourniture et la pose d'un rideau de scène d'un montant de 8 755 € TTC.(rideau motorisé avec télécommande et fixation du rail au plafond, ou de 5 666 € (version non motorisé)

Après discussion le Conseil Municipal accepte le devis pour la pose d'un rideau non motorisé, pour la somme de 5 666 €

- **Sécurisation du village** : l'entreprise BORDEL TP va poser les bornes à partir de la semaine prochaine pendant 3 semaines pour que la population puisse faire remonter les remarques éventuelles.

- **Borey** :

- les travaux de la STEP ont bien avancés et devraient se terminer d'ici 15 jours. Il reste les roseaux à planter, la clôture et le CONSUEL.
- Les travaux d'assainissement d'Evosges sont presque terminés.
- Les travaux du raccordement au Valromey ont repris et devraient être terminés fin juin. En ce qui concerne le bois coupé à proximité du réservoir de Rougemont, 3 lots ont été marqués par l'ONF pour environ 21 m<sup>3</sup>. Le Maire attend le prochain comité syndical du Valromey car il est en désaccord avec le Président Mr Morel qui souhaiterait récupérer et revendre ces lots.
- En ce qui concerne le Schéma Directeur d'Assainissement pour Rougemont-Résinand-Les Pézières-Montgriffon, la présentation de la phase 1 de l'étude aura lieu le 12 avril à 14 h à la mairie d'Aranc.

## **7) POINT D'INFORMATION SUR LE CPINI d'ARANC :**

Nathalie Varignier fait le compte rendu de l'AG qui s'est tenu le 9 mars dernier en mairie.

Le bilan financier a fait ressortir une recette de 714 € pour le bal du 13 juillet, somme reversée à la commune pour le feu d'artifice.

La Communauté de Communes ne prend plus en charge le règlement des assurances des sapeurs pompiers à partir de cette année. Cette dépense de 609.30 € sera payée par la commune.

Le véhicule du CPINI est passé au contrôle technique.

En ce qui concerne les manifestations, le concours de pétanque aura lieu en juin (date à fixer), feu d'artifice et bal le 13 juillet. Le concours de belote est maintenu en janvier et l'Amicale réfléchit à un concert ou la venue d'un groupe.

Le chef de Corps du CS d'Hauteville nous a informé qu'il n'y a plus de gardes postés entre 18 h et 6 h sur le centre d'Hauteville, donc rallongement des délais d'intervention. Voir avec Philippe Emin pour réaction du Conseil Départemental.

Une cérémonie de remise de médailles et de changement de grade aura lieu le 8 Mai 2018 :

- ☞ Médaille bronze : Christophe Blanc, Frédéric Julliard, J-Baptiste Julliard, Adrien Tenand
- ☞ Médaille or : Dominique Pingon
- ☞ Médaille Grand Or : Gilbert Pallet
- ☞ Changement de grade : Adrien Tenand et Patrice Tenand

Patrice Tenand informe le Maire qu'il cessera sa fonction de chef de corps à la fin du mandat de la municipalité, en mars 2020.

## **8) QUESTIONS DIVERSES**

- **Compte rendu conseil d'école** : Marie-Claude Savey-Garet fait le compte rendu de la réunion du conseil d'école qui s'est tenu le 12 mars dernier.
- **Bibliothèque** : André Vauboin fait le compte rendu de la rencontre avec Mme Pagnot responsable de l'antenne de la DLP de Belley.
- **Dossier Roxer** : Mr le Maire a assisté à la réunion de la CAPEX le 5 avril à la Sous-Préfecture, suite à la demande d'expulsion de Maître Wagner, huissier de justice, à l'encontre de Mr Pierre-Louis Roxer, locataire à l'ancienne école de Rougemont.  
Demande de réquisition à Maître Wagner pour expulsion.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 3 MAI 2018**

**SEANCE LEVEE A 22 h 15**

Le Maire,

Daniel MATHIEU